

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

5

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 12 novembre 2012



### MAIRIE DE DIJON

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : Mme MASLOUHI

**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme CHEVALIER - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

**Membres excusés** : Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme MODDE (pouvoir M. MASSON) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. MILLOT) - M. BORDAT (pouvoir Mme BERNARD) - M. BROCHERIEUX (pouvoir M. BOURGUIGNAT) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)

**Membres absents** :

### OBJET

#### DE LA DELIBERATION

**Groupe scolaire Montmuzard - Extension des écoles maternelle et élémentaire - Aménagement d'une école provisoire durant les travaux - Définition du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Désignation du maître d'œuvre - Demandes de subventions - Demande de permis de construire**

Madame Dillenseger, au nom des commissions de la réussite éducative, de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique en direction du patrimoine scolaire, la Ville a engagé une réflexion sur la faisabilité d'une extension du groupe scolaire Montmuzard, bâtiment « basse consommation », 4 à 8, allée Claude Guyot. En effet, il est apparu opportun d'accroître la capacité d'accueil des écoles maternelle et élémentaire existantes afin d'en permettre l'accès à l'ensemble des élèves habitant le périmètre scolaire de Montmuzard, intégrant le nouvel éco-quartier Hyacinthe Vincent. Or, les synergies

du site avec les équipements présents en matière de restauration scolaire, d'accueils de loisirs et de locaux scolaires doivent rendre possible l'accueil des élèves du secteur dans de bonnes conditions.

Le programme comportera :

- l'aménagement d'une école provisoire pendant la durée des travaux,
- la construction de deux classes maternelles et de locaux annexes,
- la construction de cinq classes et de sanitaires de rappel à l'école élémentaire.

La surface totale des locaux à construire est évaluée à 610 m<sup>2</sup> de surface de plancher.

Cette nouvelle construction répondra également aux exigences « basse consommation ». La construction d'un gymnase sera envisagée au terme de l'opération.

Par ailleurs, pendant les travaux, les élèves du secteur seront provisoirement installés à proximité dans des bâtiments modulaires.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 2 550 000 € TTC, maîtrise d'œuvre et aménagement provisoire inclus et hors mobilier.

La maîtrise d'œuvre sera confiée au titulaire du marché de maîtrise d'œuvre désigné lors de la construction du groupe scolaire Montmuzard, dans le cadre d'un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence, conformément aux dispositions de l'article 35.II.8° du code des marchés publics, pour des raisons techniques et artistiques.

La conduite d'opération sera assurée par les services techniques municipaux.

Le dépôt d'une demande de permis de construire apparaît nécessaire.

La Ville sollicitera, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées, notamment auprès du Département de la Côte d'Or.

Le projet d'extension conduira à adapter le permis d'aménager du quartier.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la réussite éducative, de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - décider l'extension des écoles maternelle et élémentaire du groupe scolaire Montmuzard ;
- 2 - adopter le programme de travaux proposé ;
- 3 - arrêter le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 2 550 000 € TTC maîtrise d'œuvre et aménagement provisoire inclus et hors mobilier ;
- 4 - décider de confier la maîtrise d'œuvre des travaux au titulaire du marché de maîtrise d'œuvre désigné lors de la construction du groupe scolaire Montmuzard et sa conduite d'opération aux services techniques municipaux ;
- 5 - dire que le financement de l'opération sera assuré sur les crédits inscrits au budget 2012 et à inscrire aux budgets 2013 et 2014 ;
- 6 - solliciter l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour la réalisation des travaux, notamment auprès du Département de la Côte d'Or ;
- 7 - m'autoriser à déposer les demandes de permis de construire qui s'avèreraient nécessaires pour la réalisation de tout ou partie des travaux ;
- 8 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**